



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**BRIANÇONNAIS**

BP 28  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## DECISION DU PRESIDENT

### N°2022AJMP66

**Objet : attribution marché de fourniture de pneumatiques et réalisation de prestations associées pour les véhicules de la Communauté de Communes du Briançonnais**

#### Contexte :

La Communauté de Communes du Briançonnais doit renouveler le marché de fourniture de pneumatiques et prestations associées pour ses véhicules.

Ainsi, une consultation a été lancée par la collectivité le 30 mai 2022, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique. La remise des offres était fixée au 15 juin 2022.

La consultation comprenait deux lots :

Lots	Désignation
01	Fourniture pneumatiques et prestations associées pour les véhicules poids lourds et utilitaires à essieux jumelés ou spécifiques de la Communauté de Communes du Briançonnais
02	Fourniture pneumatiques et prestations associées pour les véhicules légers de la Communauté de Communes du Briançonnais

Deux candidats ont déposé une offre pour chacun des lots.

#### Ceci exposé

**Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

**Vu** les articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximum fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, soit 214 000 € HT ;

**Considérant** la consultation lancée en procédure adaptée ouverte, en vue de conclure le marché de fourniture de pneumatiques et réalisation de prestations associées pour les véhicules de la Communauté de Communes du Briançonnais et, dont l'avis d'appel à concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP (avis n° 22-75610) le 30 mai 2022 ;

**Considérant** les offres reçues en date du 15 juin 2022 ;

**Considérant** le rapport de présentation et d'analyse des offres ainsi que l'avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 7 juillet 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

d'attribuer le marché de fourniture de pneumatiques et prestations associées à :

- lot 1 : Société Contitrade France dont le siège est 495 rue du Général de Gaulle 60880 LE MEUX pour un montant maximum de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC
- lot 2 : Société Sylvestre et Fils dont le siège est rue des Tabellions 05100 Briançon pour un montant maximum de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

Ces montants sont indiqués pour la durée totale du marché.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

**18 JUIL. 2022**

Le Président  
**Arnaud MURGIA**



Décision transmis en Préfecture le :

**18 JUIL. 2022**

La présente décision peut être déférée dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication